

# La bataille pour le *service public*

**D**ans tous les secteurs des services publics, les mêmes politiques ont été mises en œuvre ces 15 dernières années : mises en concurrence, privatisation, abandon de missions publiques... La politique dite de décentralisation est le prétexte à une accentuation du mouvement avec le désengagement de l'Etat et le renvoi vers les collectivités territoriales de la prise en charge de questions telle que l'aménagement du territoire, les privés d'emploi relevant du RMI, les personnes âgées... Si la question des moyens financiers insuffisants qui ne permettent pas aux collectivités d'assumer durablement ces missions est posée, mais plus fondamentalement c'est la mise en cause du cadre national assurant l'égalité de traitement et la solidarité au travers des mécanismes de péréquation qui est au centre des enjeux.

Les services dits à réseaux, les PTT, la SNCF, L'EDF, ont été les premiers visés par les politiques de déréglementation mises en œuvre en France par les gouvernement successifs et en Europe.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des services de l'Etat qui sont concernés, en premier lieu ceux assurant des services de proximité. L'attaque concerne de la même façon les collectivités territoriales appelées à mettre en œuvre la même politique de « libéralisation ».

Une étape nouvelle a été franchie cet été avec l'énoncé par le ministre de l'Intérieur du programme libéral en matière de services publics. Face à cette offensive, il faut noter la montée des résistances, dont le mouvement initié à Guéret qui prend racine dans toutes les luttes de ces dernières

années, luttes dans lesquelles la CGT a joué un rôle de premier plan. La question aujourd'hui est celle de la mise en mouvement de tous ceux qui sont attachés au service public, aux principes solidaires qui fondent leur action, et qui participent également d'un type de société donnant une place centrale à la prise en compte des besoins humains...

## Contre un projet libéral qui s'affiche

Le programme est maintenant clairement exprimé dans le discours gouvernemental. On le retrouve par exemple dans une circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets (2 Août 2005).

### Relevons quelques axes de celle-ci :

#### « La restructuration légitime des réseaux publics »

Le postulat est ainsi posé. Les privatisations, les restructurations, les délocalisations sont légitimes et ne se discutent pas.

La demande faite aux préfets est de « faire valoir les nécessités de l'aménagement du territoire et de la construction d'une offre équitable de services à nos concitoyens ».

#### Des services au public

Il ne s'agit plus de raisonner en termes de services publics mais de services au public, qu'ils soient publics ou privés. Le ministre précise dans un discours à Aurillac, le 30 juin 2005, qu'il faut cesser de considérer que « les services publics doivent systématiquement et immuablement être confiés à des organismes

publics faisant appel à des emplois statutaires ». Tous les secteurs sont concernés par le propos y compris les secteurs sanitaire et scolaire.

Le ministre de l'Intérieur préconise des solutions innovantes : en développant les « logiques de polyvalence et de mutualisation » : « la poste sera particulièrement sollicitée... » comme les « personnes privées, notamment les commerces de proximité ».

Il faudra procéder à des « choix réalistes entre proximité et qualité ... en cohérence avec les possibilités financières et les objectifs gouvernementaux de réforme de l'Etat ».

#### Au privé les activités rentables, au public le reste...

Le ministre de l'Intérieur, dans son discours d'Aurillac, annonce qu'il veut mobiliser « les possibilités nouvelles offertes par le partenariat public-privé ». « Les investissements assumés par le secteur privé libéreront autant de marges de manœuvre que le secteur public pourra consacrer à des équipements et des liaisons moins rentables financièrement mais économiquement utiles ». Pour le ministre, « la décentralisation a donné un rôle désormais central aux conseils régionaux et généraux dans l'offre de services publics ». Les collectivités ont la capacité de « se substituer aux initiatives privées défaillantes ».

#### Un processus de décisions autoritaires et au pas de charge

Certes il est prévu une concertation, particulièrement pour tenter de faire adhérer les élus, mais l'essentiel repose sur une démarche impulsée par les seuls préfets qui doivent pré-

senter des propositions dès la fin septembre pour les départements d'expérimentation. Des études doivent être menées mais dit le ministre « *les délais ne permettent pas des enquêtes fouillées au préalable* ».

### Des objectifs à la hauteur des enjeux

Les services publics sont le bien de tous et les services de proximité doivent être sauvegardés. L'heure est aujourd'hui à la mobilisation la plus large contre des projets destructeurs. Nous demandons également un moratoire à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004, dite loi de décentralisation, qui menace la pérennité des missions publiques et des emplois dans les secteurs concernés par les transferts.

Notre action ne vise pas à préserver un existant qui souvent est loin de répondre aux attentes qui s'expriment. Nous voulons des services publics rénovés, répondant aux besoins de la population, des services publics qui doivent être démocratisés, contrôlés par la population, les usagers, les élus, les salariés des services publics et les organisations syndicales.

## Le fil rouge de notre démarche

L'UGFF inscrit son action dans la recherche de toutes les convergences permettant le rassemblement le plus large. C'est ce qui la conduit à être partie prenante du mouvement des collectifs de luttés pour la défense et le développement des services publics et de la création de la fédération nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

La tenue les 22,23 et 24 novembre 2005 du congrès des maires est à cet égard un premier rendez-vous. Les maires sont au cœur d'enjeux importants. Ils voient disparaître les services publics de proximité et il leur est même parfois demandé d'avaliser leur suppression. C'est contre une telle politique qu'ils se sont révoltés dans plusieurs départements comme la Charente ou la Creuse. **S'adresser aux maires dans chaque département pour obtenir leur engagement dans l'action pour les services public est une dimension du rassemblement nécessaire.**

Ce sont aussi ces éléments qui ont conduit la fédération des collectifs à

la décision d'organiser **une manifestation à Paris le samedi 19 novembre prochain.**

Notre action doit aussi porter celle de la contestation de toutes les politiques décidées sans concertation et sans débat public : il s'agit particulièrement des plans élaborés par les préfets visant à réorganiser les services publics de l'Etat dans les départements dont l'objectif est de supprimer un maximum de services et un maximum d'emplois.

Au cours des journées d'études organisées par l'UGFF les 5 et 6 octobre prochain, seront débattues les actions à engager pour dénoncer ces politiques et exiger partout la réunion des CLIC (commissions locales interministérielles de concertation) et des commissions départementales des services publics : les personnels des services publics, les usagers, la population, les élus doivent pouvoir être informés des plans concoctés dans le secret des cabinets des préfets. Ils doivent pouvoir donner leur avis et se prononcer sur l'ensemble des questions touchant aux services publics, les besoins qui s'expriment, leur organisation, leur fonctionnement.

